COLLEGE EUROPEEN
ST REGIS - ST MICHEL

Maisons DON BOSCO

Le cadre d'épanouissement : des horaires aménagés de la 6ème à la 3ème

Responsabilisation des élèves, éducation aux choix, confiance, épanouissement, réussite

Les emplois du temps type de 8h à 17h pour tous les collégiens, où l'on décide tout pour les élèves et à leur place, c'est fini à St Régis- St Michel Don Bosco au Puy !

L'après-midi après 15h, ce sont les parents qui décident de l'emploi du temps de leurs enfants.
Ainsi, les élèves peuvent :

- soit rester au collège
  - pour faire leurs devoirs
  - ou pour pratiquer des activités de découverte artistiques, culturelles ou sportives sur des cycles de 6 semaines.
- soit sortir pour pratiquer dès 15h des activités sportives artistiques ou culturelles à l'année, ou rentrer à la maison pour se reposer, débuter leurs devoirs, avant de partir à 17h ou 18h faire des activités.

Notre collège donne donc la possibilité à chaque élève de constituer son emploi du temps personnalisé. Les conseils de classes toutes les 5 semaines éclairent les choix des enfants dans le cadre de ce projet unique qui veut

- responsabiliser les jeunes
- leur donner la possibilité de choisir des terrains d'épanouissement en dehors du collège qui soient des leviers de réussite scolaire

Choix, personnalisation, responsabilisation,
motivation, confiance, épanouissement,
autant de mots qui veulent former un cercle vertueux au service de l'enfant, de son bien-être et de sa réussite.

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay - Tél : 04 71 07 20 80

COLLEGE EUROPEEN
ST REGIS - ST MICHEL

Maisons DON BOSCO

Aménagement du temps scolaire et épanouissement

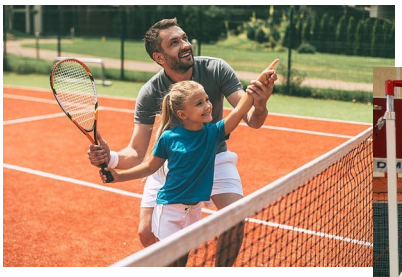
Dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire, le collège permet aux élèves inscrits dans des structures sportives ou artistiques de pratiquer leurs activités à partir de 15h05.
La décision d'aménagement est prise suite à un échange entre la famille et l'équipe de direction. Un suivi bienveillant est ainsi mis en place.





Concrètement, certains de nos élèves bénéficient d'aménagements dans le cadre de la **section sportive Triathlon** . Les élèves sélectionnés pratiquent l'activité 3 heures par semaine.

L'établissement s'ouvre aussi à des partenariats afin de permettre à ses élèves qui s'épanouissent dans le sport, dans des activités artistiques ou culturelles, de les pratiquer dès 15h. Certains collégiens pratiquent le rugby avec le **COP Rugby**, la natation **au Club nautique du Puy, le hockey subaquatique** ; d'autres la **gymnastique ou l'athlétisme,** le **tennis dans leur club du Puy ou de Vals,** le **judo, la danse, le théâtre**. De nouveaux partenariats verront le jour ...







Outre les partenariats officiels, les familles peuvent aussi solliciter un aménagement pour que leur enfant pratique ses activités après 15h05 à **l'Atelier des Arts ou dans des clubs sportifs**, une ou plusieurs fois par semaine.

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay - Tél : 04 71 07 20 80